## COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents

Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS

Absente excusée

Madame Flavienne MAZARDO-LUBAC

Secrétaire

Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint

Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire

Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-95

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -BUDGET 2018

Rapporteur:

Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint aux Finances, au Personnel et à

l'Administration Générale

La Ville de Langueux accorde chaque année une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour lui permettre de mener à bien ses actions.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le service d'Aide à Domicile de Langueux sera transféré au Centre Intercommunal d'Action Sociale territorialisé de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Pour autant, le CCAS continuera ses différentes actions, en matière d'aide financière notamment.

Afin de ne pas perturber la gestion de la trésorerie de cet établissement public, il est nécessaire de lui verser une avance sur la subvention annuelle.

C'est pourquoi, en attendant le vote du budget primitif, le 26 mars prochain, je vous propose :

> de verser une avance de 50 000 € au CCAS de la façon suivante :

Janvier : 50 000 €

d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

## Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Certifié exécutoire au vu de la transmission

en Préfecture le Zol12/17 et de la Publication le Zol12/17

La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME

Pour extrait conforme, Langueux, le 13 décembre 2017

La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME